



**Pour assurer
ma retraite, j'agis.
Pour en profiter
pleinement, j'AGIPI.**



RETRAITE | **FARPER**
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour l'épargne, la retraite, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

protection de la famille, de l'activité professionnelle, du patrimoine et des emprunts, et préparation de la retraite.

AGIPI a été créée il y a près de 50 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, près de 800 000 adhérents font confiance à AGIPI.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

• L'innovation

AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.

• La proximité et l'écoute

Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez ancien ou nouvel adhérent. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des agents AXA, des collaborateurs de l'association AGIPI et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part au temps fort de l'association en votant lors de l'assemblée générale annuelle. Vous participez à des enquêtes, à des consultations et témoignez ainsi de vos attentes.

• La transparence de l'information

Vous disposez sur agipi.com d'un espace adhérent personnel sécurisé pour consulter le détail de vos contrats et suivre vos remboursements. Vous recevez par mail LE FIL AGIPI, le webzine de l'association qui présente, explique et commente l'actualité de l'association ainsi que les nouveautés sur les contrats.

AGIPI, c'est aussi :

• Un engagement pour un monde durable

Pionnière de l'épargne responsable, AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer la gestion pilotée ESG (environnement, social et gouvernance). Elle propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance, l'unité de compte Agipi Régions Solidaire (labellisée Relance), et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). Les collaborateurs d'AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.

• Des femmes engagées

Chez AGIPI, nous sommes convaincus qu'en donnant de la visibilité aux femmes porteuses de projets ambitieux, responsables et utiles au bien commun, nous contribuons à faire évoluer les mentalités, à encourager celles qui ont envie de se lancer et à éveiller des ambitions.

• Un accompagnement des indépendants et des entrepreneurs

Sur agipi.com, vous disposez d'une veille réglementaire et des conseils ciblés.

• Une amélioration de la qualité de vie

Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées. Retrouvez ses actions sur le site agipi-fondsdotation.org

Quelques chiffres au 31.12.2024



49 ans
d'expertise



798 084
adhérents



1 178 485
adhésions



6
contrats
FAR PER,
Agipi Santé, AGIPI Emprunteur,
CAP, CLEF, CLER



23,7 Md€
d'épargne
confiée en gestion
en assurance-vie
et en retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

AVEC LE FAR PER, PRÉPAREZ VOTRE RETRAITE SEREINEMENT

Le contrat FAR PER est un contrat d'épargne retraite supplémentaire simple, flexible et accessible à tous.

PER - PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Simple, flexible et avantageux fiscalement, le contrat d'épargne retraite supplémentaire FAR PER vous fait bénéficier des dispositions de la loi PACTE.

Quel que soit votre statut professionnel, votre épargne est gérée au sein d'un même contrat, qu'elle provienne de :

- versements volontaires,
- transferts d'épargne salariale,
- transferts des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur.



Une gestion personnalisée

- Vous décidez du montant et de la périodicité de vos versements, réguliers ou occasionnels.
- Vous choisissez le mode de gestion qui vous correspond dans l'offre financière AGIPI. Vous pouvez moduler l'investissement de votre compte de retraite comme vous le souhaitez et quand vous le voulez.



Un contrat simple

Pratique, le contrat FAR PER vous permet d'accueillir et de gérer tous vos contrats de retraite supplémentaire, qu'il s'agisse :

- de contrats de retraites individuels (PERP, Madelin),
- d'épargne salariale (PERCO),
- de contrats de retraite supplémentaire obligatoire d'entreprise (Article 83) si vous n'êtes plus tenu d'y adhérer.



Un cadre fiscal favorable

Le contrat FAR PER vous permet de vous constituer un compte de retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux dès aujourd'hui. Avec le FAR PER, vous avez ainsi la possibilité de déduire vos versements volontaires de vos revenus dans la limite des enveloppes de déductibilité dont vous bénéficiez.



Une épargne disponible

Le capital constitutif de votre compte de retraite est revalorisé jusqu'à la sortie. Vous pouvez en disposer en :

- Rente viagère (jusqu'à la fin de votre vie)
- Capital¹ versé en une fois ou de manière fractionnée

Le contrat FAR PER vous permet également de profiter de votre épargne avant la retraite pour l'achat de votre résidence principale¹ et d'en disposer en cas d'accidents de la vie : invalidité (de votre conjoint, de vos enfants ou de vous-même), décès de votre conjoint, expiration de vos droits au chômage, surendettement, cessation d'activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire.



UN CONTRAT RÉCOMPENSÉ GAGE DE QUALITÉ !

En choisissant le FAR PER, vous bénéficiez d'un contrat reconnu par la profession et récompensé pour sa qualité.

Le FAR PER a reçu l'Oscar 2024 du Meilleur contrat PER par Gestion de Fortune et, en tant que meilleur contrat PER individuel proposé par une association, l'Oscar 2025 de Gestion de Fortune et le Label d'Excellence décerné par Les Dossiers de l'Épargne. Il a aussi remporté le Trophée d'Or 2024 du Revenu, le Top d'Or PER 2023 des meilleurs contrats TNS du site Tout Sur Mes Finances et le Label Sélection Premium « PER Individuel » 2022-2023 du site Good Value for Money.

¹ Les droits issus de versements obligatoires ne peuvent être liquidés en capital à la retraite, ni rachetés de manière anticipée pour l'acquisition de la résidence principale.

FAR PER, LE CONTRAT DE CONVICTIONS ET D'INNOVATION

Avec AGIPI, pionnier de l'épargne responsable,
vous vous constituez une retraite durable et solidaire.

AGIPI ET LA RETRAITE

2025

Lancement de la garantie congé maternité

2024

Élargissement de la gamme d'unités de comptes et création de 2 nouvelles conventions de gestion thématiques

2021

Création de la gestion pilotée « thématiques ESG » et de la convention impulsion

2019

Lancement du FAR PER Plan d'Épargne Retraite

2017

Lancement de la gestion pilotée ESG

2014

Lancement de l'euro-croissance

2004

Création du PAIR, contrat PERP en points

1999

Ouverture aux unités de compte

1994

Création du FAR, contrat retraite « Madelin »

Les convictions d'AGIPI

Voici 10 ans déjà, AGIPI prenait le virage de l'engagement sociétal et replantait des arbres dans les forêts des Landes grâce au **vote électronique des adhérents** pour les assemblées générales. Ce premier pas a été suivi de beaucoup d'autres actions.

Pionnière de la finance durable, l'association s'est engagée sur le chemin de l'innovation en faisant labelliser ses unités de compte et en lançant la **première gestion pilotée ESG** (Environnement, Social et Gouvernance) en France dès 2017. Depuis, l'association s'est hissée à la pointe de la finance durable. Grâce à ses produits, avec plus de **22 unités de compte labellisées** ; mais aussi par son engagement, en faisant partie des membres fondateurs de *Finance for tomorrow*, qui favorise le **développement de la finance verte** et encourage la construction d'une économie bas carbone.

Les fonds et unités de compte AGIPI permettent notamment d'investir dans la transition énergétique, dans les entreprises solidaires d'utilité sociale ou dans des PME responsables partout en France.

Cet engagement mené depuis plus de 10 ans a aussi conduit à créer le **Fonds de Dotation AGIPI** qui agit pour l'amélioration du confort des personnes hospitalisées et fragilisées.

Aujourd'hui, il faut redoubler d'efforts pour répondre aux besoins et aux intérêts des adhérents, en phase avec ceux de la société.

Ainsi notre offre innove en permanence avec des produits toujours plus solidaires et responsables afin de vous proposer une épargne qui vous ressemble.

À NOTER

AGIPI propose des unités de compte centrées sur des objectifs ambitieux de développement durable, comme la gestion de l'eau et des déchets, la longévité, le climat, la transition énergétique, la transformation des sociétés...

Avec AGIPI, vous investissez responsable

Grâce à la **gestion pilotée « thématiques ESG »** d'AGIPI, les experts des marchés investissent en votre nom dans le monde entier, selon votre profil, votre sensibilité au risque et votre horizon de placement, dans des entreprises de tous secteurs, ayant les meilleures pratiques en matière :

- **d'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
- **de social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
- **de gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audit, droit des actionnaires.

La **convention Durable** s'adresse à des adhérents qui ont un intérêt particulier pour l'investissement responsable. Elle permet d'orienter l'épargne vers des entreprises qui œuvrent pour la protection de l'environnement par l'intermédiaire de supports actions et taux. Ces entreprises sont la plupart du temps présentes dans divers secteurs tels que l'énergie, la gestion des déchets ou encore les nouvelles technologies.

NOUVEAUTÉ 2025

AGIPI protège la retraite des femmes*

Avec la **garantie congé maternité**, jusqu'à 400 € d'exonération des versements sur le **FAR PER** sont offerts, pendant le congé maternité.

* Cette mesure s'applique aux TNS (Travailleur Non Salarié).

Avec AGIPI, vous donnez du sens à votre épargne

Agipi Régions Solidaire est une **unité de compte** solidaire** qui privilégie l'investissement régional en France dans des PME, ETI et aussi dans des ESUS (entreprises solidaires d'utilité sociale) dont l'objectif principal est :

- le soutien à des publics vulnérables,
- la cohésion territoriale,
- le développement durable.

Elle participe ainsi à la richesse du tissu économique de proximité.

L'unité de compte Agipi Régions Solidaire est labellisée « Relance », label porté par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

labelRelance 

En investissant dans des fonds d'investissement labellisés « Relance » l'épargnant contribue à la reprise de l'économie nationale.



Confiance, pédagogie, prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, le **FAR PER** est labellisé offre citoyenne.

Un cabinet indépendant audite annuellement la bonne application de cette démarche.

L'investissement socialement responsable (ISR) est

une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers de risque et de rendement, des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Le label ISR, soutenu par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et développé à la demande de l'ensemble des acteurs concernés, vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR, par les épargnants.

Première unité de compte carbone compensé de la gamme AGIPI et l'une des premières du marché, Agipi Monde Durable

compense son empreinte carbone en finançant le projet de reforestation « Kasigau Corridor REDD + » au sud-ouest du Kenya. Ce programme de préservation et de restauration de la forêt finance aussi l'accès aux soins, à l'eau et à l'éducation des populations locales.



** L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Pour tous les supports en unités de compte, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur, sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

Choisissez la solution qui répond le mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.

1

UN PROFIL ADAPTÉ

Votre agent vous propose une offre adaptée à vos attentes et qui respecte votre profil de risque financier.

3

LE FONDS AGIPI EURO CROISSANCE

Fonds euro-croissance qui allie performance et garantie au terme (maturité de 10 ans minimum en gestion libre et en convention personnalisée).

2

UN CHOIX DE MODE DE GESTION

GESTION PILOTÉE « THÉMATIQUES ESG »

« Je confie la gestion de mon épargne à un expert des marchés financiers »

L'investissement se fait sur des unités de compte* thématiques et inclut **plus de critères de développement durable (+ de 55 % de fonds labellisés ISR)**

CONVENTIONS DE GESTION

« J'opte pour une gestion clés en main »

- **La convention Patrimoine** : pour investir sur les supports AGIPI « diversifiés », c'est-à-dire en actions et obligations
- **La convention Avenir** : pour investir sur les supports AGIPI « Actions »
- **La convention Impulsion** : pour investir sur les grandes tendances de demain
- **La convention Indicielle** : pour investir sur les indices boursiers
- **La convention Durable** : pour investir sur la préservation de l'environnement et épargner de manière « durable »
- **La convention Personnalisée** : accès à 30 unités de compte

GESTION LIBRE

« Je gère seul mon épargne »

4

DES SUPPORTS SPÉCIFIQUES

DES SUPPORTS PERMANENTS

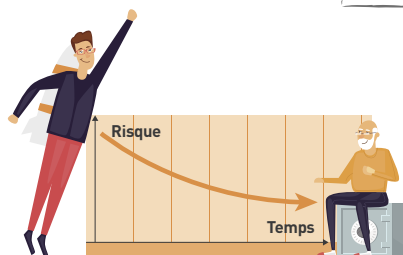
- **AGIPI Régions Solidaire**, un support labellisé Relance pour investir dans des entreprises françaises implantées en régions qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local, dont 5 % d'investissement dans un fonds solidaire
- **AXA Court Terme AC**, pour capturer les opportunités sur les marchés de taux, tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)
- **AXA Immo Avenir**, pour investir dans l'un des plus importants OPCI du marché français avec une large diversification géographique et sectorielle
- **AXA Avenir Infrastructure**, pour diversifier votre épargne dans l'économie réelle. Un fonds qui allie des investissements dans des actifs, des fonds d'investissement et des entreprises non cotées et cotées du secteur de l'infrastructure
- **AXA Avenir Entrepreneurs**, pour financer les PME françaises et européennes innovantes et non cotées

DES SUPPORTS ACCESSIBLES PENDANT CERTAINES PÉRIODES

Ces supports pourront comprendre des offres de produits structurés. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre agent AXA.

Garantie plancher en cas de décès

Le montant de votre compte de retraite est au moins égal au cumul des versements effectués, nets de frais.



Disposez d'une offre qui fait fructifier votre épargne et la protège

Gestion évolutive

Ce mode de gestion vous permet de réduire progressivement les risques financiers en adaptant la répartition de vos investissements dans le temps**.

* Les unités de compte sont des supports d'investissement permettant d'investir l'épargne dans des supports financiers variés, comme des actions ou des parts de sociétés ou encore de fonds communs de placement (actions de Sicav...).

L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital. Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.

** L'investissement en fonction du temps est précisé dans la notice du contrat. Vous pouvez ajuster à tout moment votre horizon de placement en contactant votre agent AXA.

DES SERVICES SUR MESURE POUR VOTRE ÉPARGNE

Sur agipi.com, dans votre espace sécurisé,
vous bénéficiez des derniers services et gagnez du temps dans vos démarches.

ZOOM SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT sur agipi.com

- 7/7** Accédez au détail de toutes vos adhésions AGIPI.
-  Téléchargez vos justificatifs fiscaux et attestations de versements pour établir vos déclarations.
-  Consultez votre clause bénéficiaire et demandez sa modification si votre situation a évolué.

-  Retrouvez les **coordonnées de votre agent AXA**.
-  Accédez directement à notre **programme de parrainage**.
-  Recevez par mail **le Fil AGIPI** : réservé aux adhérents, il est adressé directement dans les boîtes mail et en consultation sur le site.
-  Demandez le rachat ou l'avance de votre épargne en ligne et soyez notifiés par sms du déblocage des fonds.

Tout comprendre avec AGIPI

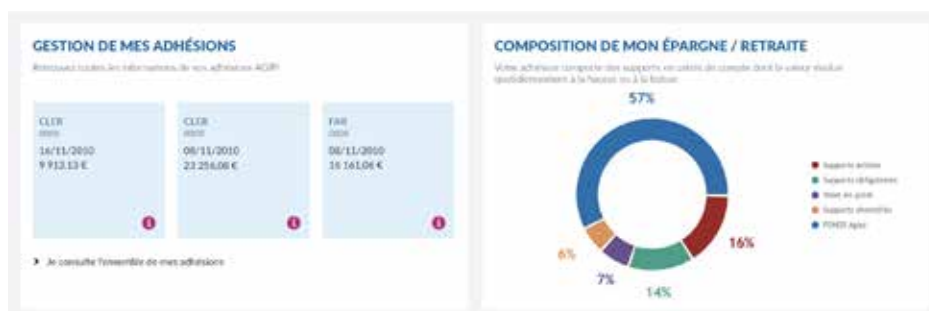
Nos experts analysent les marchés et leur évolution pour vous permettre de rester informés de l'actualité financière.

- **Zoom sur la chaîne YouTube**
AGIPI vous propose des vidéos pédagogiques sur le fonds euro-croissance, l'investissement responsable... et bien d'autres thèmes.
Abonnez vous à notre chaîne YouTube : youtube.com/c/AGIPI-la-chaine et retrouvez nos articles sur agipi.com
- **« AGIPI, l'épargne & moi »,** une série de podcasts sur l'épargne. Chaque épisode apporte un éclairage documenté sur un thème traitant de l'épargne et de l'investissement : la loi PACTE, une loi impactante ? ; les taux sont bas, c'est grave ? l'investissement responsable, un enjeu du XXI^e siècle ?...



Gérez votre option 0 papier

Tous les documents concernant votre adhésion sont disponibles en ligne dans un environnement sécurisé.



Comme il est essentiel d'assurer la protection de vos données, AGIPI s'engage à garantir leur sécurité et leur confidentialité.

DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : aucun.
- **Frais sur versement** : 5,00 % maximum.
- **Frais de réorientation** :
Gratuits en gestion pilotée et en gestion thématique.
Gratuits en gestion personnalisée et en gestion libre 1 fois par an puis 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** :
Gratuits en gestion pilotée et en gestion thématique.
Gratuits en gestion personnalisée et en gestion libre 1 fois par an puis 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** :
1,46 %, dont 0,50 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
 - FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % de frais fixe majorés de 10 % de la performance financière.
 - Supports en unités de compte : 0,96 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Immo Avenir), plus frais supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».
- **Frais d'arrérage de rente** :
5 € si le versement est trimestriel, 2 € si il est mensuel.
- **Frais de transfert** : aucun.

Tous les frais sont indiqués dans la notice d'information du FAR PER.

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérent**

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

Informez-vous avec

- **agipi.com**
- **assurancevie-agipi.com**
- **prevoyance-agipi.com**
- **retraite-agipi.com**
- **agipi-fondsdotation.org**
- **notre série de podcasts « AGIPI, l'épargne & moi »**

Suivez notre actualité sur



- **YouTube : youtube.com/c/AGIPI-la-chaine**

Découvrez nos vidéos pédagogiques et les analyses des marchés financiers.

- **LinkedIn et Instagram**

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité de l'association.

Votre agent AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

47 rue de Monceau - 75008 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308

